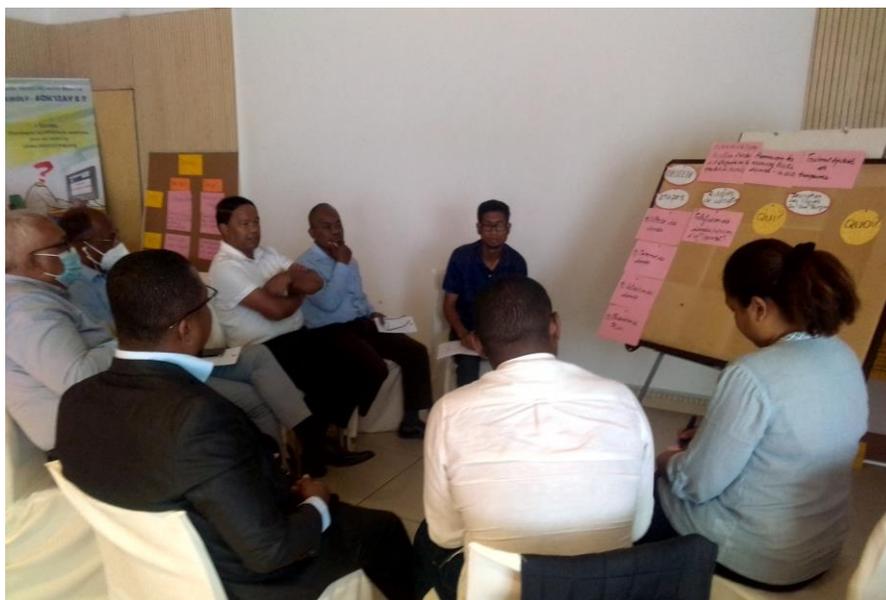




BUREAU INDEPENDANT ANTI-CORRUPTION

SYNTHESE DU RAPPORT D'ANALYSE DES RISQUES DE CORRUPTION DANS LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ELECTRIFICATION RURALE



Lieu : Antananarivo

Cible : Agence de Développement de l'Électrification Rurale

Période de l'atelier d'analyse : 17 et 18 novembre 2021

Date d'édition du rapport : Janvier 2022

LISTE DES ACRONYMES

ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AO	Appel d'Offre
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
BIANCO	Bureau Indépendant Anti - COrruption
CEO	Commission d'Evaluation d'Offre
CTE	Comité Technique d'Evaluation
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DAMI	Dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung
GIZ PERER	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit Promotion de l'Electrification Rurale par les Energies Renouvelables
MEH	Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
OSC	Organisation de la Société Civile
ORE	Office de Régulation de l'Electricité
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès-Verbal
TACSE- M	Transparence et Anti-Corruption dans le Secteur de l'Electricité à Madagascar

I-CONTEXTE

i- A propos de l'organisme ADER

Actuellement, le faible taux d'accès à l'électricité constitue un obstacle majeur au développement rural de Madagascar. Bien que l'électricité ne permette pas à elle seule de créer toutes les conditions de la croissance économique, elle est évidemment indispensable pour répondre aux besoins essentiels de l'être humain et accroître sa productivité.

Madagascar dispose d'un grand potentiel en matière de sources d'énergies renouvelables surtout l'énergie hydraulique. La promotion de l'approvisionnement décentralisé en énergie à partir de sources énergétiques renouvelables est, de ce fait, une priorité pour l'Etat. En effet, les programmes d'électrification rurale sont essentiels pour améliorer les conditions de vie des paysans et promouvoir le développement rural.

Etablissement public à caractère administratif (EPA) créé en 2002, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, et sous la tutelle budgétaire du Ministère de l'Economie et des Finances, l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) vise à accélérer l'électrification rurale et périurbaine du pays pour accroître le taux d'accès à l'électricité de la population malagasy. Ses principales missions consistent à prospecter, planifier et mettre en œuvre des projets d'électrification rurale par les énergies renouvelables. Pour cela, ses stratégies d'intervention sont articulées autour de trois axes :

- Développer les projets issus des plans directeurs des régions (Electrifier les pôles de développement) ;
- Développer les sources d'énergie locales, en particulier les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) ;
- Développer le système de Partenariat Public-Privé (Mobiliser le financement nécessaire pour les investissements, renforcer le système de garantie des investissements privés).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Transparence et Anti-Corruption dans le Secteur de l'Electricité à Madagascar » (TACSE-M), le défi majeur de l'ADER est de diminuer les risques de corruption dans la mise en œuvre des projets d'électrification rurale, afin d'augmenter leur productivité, de donner plus de sécurité aux investissements et de permettre aux usagers de bénéficier d'un service public de meilleure qualité. Force est de signaler que le projet TACSE – M est le fruit de la collaboration quadripartite entre le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH), le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), le projet « Promotion de l'Electrification Rurale par les Energies Renouvelables » de l'Agence de la coopération allemande à Madagascar (GIZ-PERER) et la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), signée le 21 mai 2021.

C'est la raison pour laquelle le BIANCO a apporté ses expertises techniques et méthodologiques dans l'élaboration de la cartographie des risques de corruption dans le processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale.

ii- A propos de la méthodologie Anti-Corruption Works (ACW)

Diligenté par l'équipe du BIANCO, l'exercice de la cartographie des risques de corruption, a été conduit dans le cadre d'un atelier auquel ont participé des représentants des acteurs dans le processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale, notamment le Ministère en charge de l'Energie, les organismes rattachés dont l'ORE, l'ADER et la JIRAMA, les représentants des opérateurs et de la société civile, les représentants des Régions et Communes bénéficiaires et les opérateurs. Cet atelier avait pour but ultime d'impliquer et de responsabiliser tous les participants dans l'identification des risques de corruption et la proposition des mesures adéquates afin de réduire substantiellement lesdits risques.

La méthode appliquée pour la réalisation de cet atelier d'analyse de risques de corruption dans le processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale était une méthode participative dans le but d'impliquer tous les acteurs clés. Il s'agit de la méthode « Anti-Corruption WORKS » offrant les clefs d'un repérage très participatif des différents risques de corruption auxquels chaque étape du processus à analyser est confronté. Cette nouvelle méthode de détection de risques est basée sur la formule 4-2-4 : analyse à 4 étapes, en 2 jours et axée sur les 4 piliers de la méthode Anti – Corruption Works (Transparence, Participation, Redevabilité, Intégrité). Brièvement, les paragraphes, qui suivent, a pour but de fournir aux lecteurs un guide leur permettant de mieux comprendre l'approche à adopter.

La première étape consiste en une sensibilisation de l'assistance sur la corruption. Le modérateur de l'atelier utilise des brises glaces afin de débloquent les participants dont certains se trouvaient visiblement dans une situation d'angoisse et d'insécurité en abordant en groupe le thème de la corruption. Une fois l'ambiance est propice aux échanges constructifs et objectifs, l'accent a été mis sur les points ci-après qui composent cette première étape de l'approche : les différentes définitions de la corruption, les nombreux visages de la corruption, les méfaits de la corruption notamment sur l'Administration, les populations marginalisées et le secteur privé.

La deuxième étape semble la plus cruciale. Elle est focalisée sur une analyse des risques de corruption pour chaque étape du processus à analyser ainsi que la priorisation de ces risques. Les participants de l'atelier ont été partagés en 2 à 4 groupes afin d'établir un tableau d'analyse à plusieurs volets : l'objectif du processus, les principales étapes du processus, les risques de corruption par étape, la description des risques de corruption par étape, les causes des risques de corruption par étape, les effets négatifs des risques de corruption par étape, la sévérité des risques de corruption par étape et la sphère d'influence des participants par chaque étape.

La troisième étape concerne l'identification des mesures anti-corruption concrètes pour les risques prioritaires. Le modérateur oriente les participants à dresser une carte

d'acteurs et à catégoriser les mesures préventives de corruption par rapport aux quatre piliers de l'anti-corruption (la transparence, la participation, la redevabilité et l'intégrité).

Enfin, une fois les mesures identifiées, la dernière étape de la méthode ACW concerne la planification, dans le temps et dans l'espace, de la mise en œuvre des mesures préventives identifiées. Les participants à l'atelier se concerteront sur la programmation des activités et des sous-activités prioritaires, la période de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les responsables de mise en œuvre des activités.

II. RISQUES IDENTIFIES

Les risques identifiés ainsi que la description de chaque risque, à chaque étape procédurale, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La légende relative au code de sévérité inscrit dans le tableau :

- **P** : Probabilité que¹ ce risque se produise selon l'avis des participants : 1 = peu probable / rare ; 2 = assez probable / arrive de temps en temps ; 3 = très probable
- **I** : Impact par rapport à l'atteinte de l'objectif du processus, dans le cas où le risque se produit, selon l'avis des participants : 1 = impact mineur ; 2 = impact moyen / à ne pas négliger ; 3 = impact majeur / sévère
- **S** : sévérité de l'impact
 $S = P \times I$
Si $S \leq 3 \rightarrow$ impact peu sévère ; si $4 \leq S \leq 6 \rightarrow$ impact assez sévère ; si $6 < S \leq 9 \rightarrow$ impact très sévère

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
PHASE PLANIFICATION						
1-Collecte des données	-Favoritisme -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive -Corruption basée sur le genre	-Autorités locales -Agents responsables de la planification -Elus locaux -Opérateurs	- Les données collectées peuvent être falsifiées en échange d'un pot de vin. - Il pourrait y avoir une rétention d'informations relatives à la planification des projets d'électrification rurale faite par les agents de planification. - Les autorités locales ou les élus locaux pourraient faire une pression politique pour que leurs communes rurales soient incluses dans la planification de l'ADER. - Les agents de planification pourraient favoriser des communes rurales en échange d'un pot de vin de la part des élus locaux ou des opérateurs.	-Absence de données centralisées pour Madagascar - Manque de moyens pour la collecte des données - Manque de vulgarisation des procédures de collecte des données -Insuffisance de communication au public	-Données collectées erronées -Planification inefficace et inefficace -Projet d'électrification rurale non durable -Coûts du projet d'électrification rurale élevés dus au pot de vin -Prix du KWH élevé - Mise en œuvre du plan retardé	6
2-Traitement des données	-Favoritisme -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive	-Autorités locales -Agents responsables de la planification -Des élus locaux -Opérateurs		- Insuffisance des données à jour -Manque d'outils performants et efficaces pour le traitement des données		1
3-Validation des données	-Favoritisme -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive -Corruption basée sur le genre	-Ministres -Gouverneurs -Directeurs inter-régionaux -Partenaire Financier et Technique -Opérateurs		- Insuffisance de contrôle des données à valider	6	
4-Elaboration de plan	- Favoritisme -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive	- Ministres - Gouverneurs - Directeurs inter-régionaux - Partenaire Financier et Technique - Opérateurs		- Insuffisance de contrôle	1	
PHASE : ATTRIBUTION (Appel à projet/ appel à candidature)						
1- Identification des localités	- Favoritisme -Trafic d'influence	- Autorités locales - ADER - Opérateurs	- Des autorités pourraient utiliser leur pouvoir afin de contourner la procédure pour électrifier leurs	- Manque de vulgarisation de la procédure d'identification des localités	- Injustice sociale -Projet non rentable -Frein au développement	4

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
	<ul style="list-style-type: none"> - Abus de pouvoir -Corruption active -Corruption passive 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs - Politiciens 	districts. -Les Responsables de l'ADER pourraient favoriser des localités en échange d'un pot de vin de la part des autorités locales ou des opérateurs.	- Manque de contrôle des hiérarchies supérieures (ADER, MEH) et de l'ORE (qui devrait effectuer le contrôle à ce stade ???)	des localités lésées	
2-Elaboration et validation du DAMI ou DAO	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive - Abus de pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - ADER - Opérateurs - Fournisseurs - PTF 	- Le responsable de l'élaboration du DAMI ou DAO pourrait favoriser un opérateur ou un fournisseur pour avoir des avantages personnels. - Le PTF pourrait ne pas vouloir donner le projet aux opérateurs nationaux mais aux opérateurs internationaux.	- Manque de vulgarisation des textes -Manque de transparence de la procédure	-Inégalité de chance entre les opérateurs -Frein au développement des opérateurs nationaux - Mauvaise qualité du DAMI ou DAO -Projet non pérenne	9
3-Lancement de l'AMI ou de l'AO	<ul style="list-style-type: none"> -Corruption active -Corruption passive - Favoritisme - Abus de pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - ADER - Opérateurs - Fournisseurs 	- Les autorités locales pourraient ne pas afficher ou retarder l'affichage de l'AMI ou l'AO pour favoriser un opérateur ou un fournisseur.	- Manque de moyen de communication et de publication -Manque de professionnalisme - Manque de clarté des textes réglementaires - Manque de contrôle du respect de la procédure de lancement de l'AMI ou de l'AO	- Faible effectif des soumissionnaires -Inégalité de chance entre les opérateurs et les fournisseurs -Monopole d'un opérateur ou d'un fournisseur -Existence de concurrence déloyale	1
4-Evaluation et notification	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme - Abus de pouvoir -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive - Cadeau illicite 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs - Fournisseurs - Ministre - Politiciens - Evaluateurs 	- Un opérateur ou un fournisseur pourrait soudoyer les évaluateurs pour obtenir le contrat d'autorisation ou le contrat de concession - Les évaluateurs pourraient favoriser un opérateur ou un fournisseur en échange d'un pot de vin - Les autorités pourraient utiliser leur pouvoir auprès des évaluateurs pour favoriser un opérateur ou un fournisseur.	-Manque de compétence et d'indépendance des évaluateurs	- Opérateur qualifié lésé - Opérateur non compétent choisi pour réaliser le projet - Exploitation non pérenne - Coût élevé du projet	6

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
5-Négociation avec la firme retenue	-Corruption active -Corruption passive - Cadeau illicite	- ADER - Opérateurs - Fournisseurs	-Les responsables de la négociation pourraient demander des avantages personnels auprès de la firme retenue ou vice versa pour accélérer la négociation.	-Manque de compétence des négociateurs - Manque de clarté des textes	- Position de faiblesse de l'autorité concédante	6
PHASE ATTRIBUTION (Candidature spontanée)						
1-Dépôt des dossiers en 2 exemplaires	- Favoritisme - Népotisme	- Commission d'évaluation - Promoteur	- Le responsable de l'ADER pourrait accepter de recevoir des dossiers de candidature même en dehors du délai réglementaire en échange d'un avantage personnel	-Non diffusion, méconnaissance de la liste des sites ou localités en candidature spontanée -Méconnaissance des procédures de candidature spontanée par les promoteurs - Incompétence technique et faible capacité financière des promoteurs - Défaillance au niveau des textes et règlements	-Inégalité de traitement des candidats -Manque de crédibilité de l'autorité concédante -Manque de crédibilité des promoteurs -Mécontentement des opérateurs -Existence de la concurrence déloyale	2
2-Evaluation de la recevabilité	- Favoritisme - Népotisme - Non-respect de la confidentialité -Trafic d'influence -Corruption active -Corruption passive - Cadeau illicite	- Commission d'évaluation d'offres (CEO) - Comité technique d'évaluation (CTE) - Politiciens - Promoteur	- La CEO pourrait orienter le CTE sur l'élaboration des critères d'évaluation afin de favoriser un promoteur - La CEO pourrait orienter le CTE sur l'établissement du rapport d'évaluation afin de favoriser un promoteur -La CEO pourrait donner des informations confidentielles à un promoteur pour l'avantager	- Manque de volonté pour appliquer la procédure - Méconnaissance du cadre réglementaire par les promoteurs -Incompétence technique des membres de la CEO	- Méfiance des opérateurs -Conflits entre les opérateurs -Concurrence déloyale	4
3-Notification de la décision	- Favoritisme - Népotisme - Abus de pouvoir - Non-respect de la confidentialité -Trafic d'influence - Conflit d'intérêts	- Commission d'évaluation d'offres (CEO) - Comité technique d'évaluation (CTE) - Politiciens	- La CEO pourrait donner des informations confidentielles à un promoteur pour l'avantager	-Manque d'éthique et intégrité des responsables - Conflit d'intérêts	-Contentieux administratif	9

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
4-Elaboration et validation de l'APD	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme - Népotisme - Abus de pouvoir - Trafic d'influence - Cadeau illicite 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction technique de l'ADER - Promoteur - Politiciens 	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction technique pourrait valider l'APD malgré l'incompétence avérée du promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction technique : juge et partie - Incompétence et faible capacité financière du promoteur - Manque d'éthique et d'intégrité des responsables et du promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité du projet 	2
5- Elaboration et validation du business plan	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme - Abus de pouvoir - Trafic d'influence - Cadeau illicite 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction technique - Politiciens - Promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus locaux ou les autorités locales pourraient exercer une pression politique auprès des Responsables de la validation du business plan en faveur d'un promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'éthique et d'intégrité des responsables et des promoteurs - Conflit d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Non pérennité du projet 	2
6- Elaboration et validation des études environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme - Cadeau illicite - Trafic d'influence - Corruption active - Corruption passive 	<ul style="list-style-type: none"> - Politiciens - Membres du CTE - Promoteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus locaux pourraient exercer une pression politique auprès des responsables de la validation des études environnementales et sociales en faveur d'un projet illicite 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des procédures MECIE - Conflit d'intérêts de l'environnementaliste - Vulnérabilité des évaluateurs - Manque d'intégrité des dirigeants 	<ul style="list-style-type: none"> - Contentieux administratif - Refus du projet par la population locale 	4
PHASE OPERATIONS						
1-Instruction de contrat d'autorisation /concession	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic d'influence - Concussion - Favoritisme 	<ul style="list-style-type: none"> - MEH - ADER - Présidence - Commune - Population - Opérateur 	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur pourrait donner un pot de vin au personnel de l'ADER responsable de l'instruction du contrat d'autorisation/concession ou vice versa pour accélérer l'obtention des documents administratifs à annexer au contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des textes règlementaires par l'opérateur - Manque de vulgarisation des textes règlementaires - Accélération de l'instruction de contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'indépendance, vulnérabilité de l'ADER - Ralentissement du travail dans le cas où l'opérateur refuse de donner le pot de vin 	4
2-Contrôle des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fraude - Trafic d'influence - Abus de pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôleurs des travaux - MEH 	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur pourrait donner un pot de vin aux contrôleurs ou vice versa pour falsifier son rapport car l'installation sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Non application de la loi - Manque d'intégrité des contrôleurs des travaux et 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des travaux - Insatisfaction de 	9

Etapas	Risques de corruption	Descriptions des risques de corruption			Effets négatifs	Sévérité
		Qui	Quoi	Pourquoi		
	<ul style="list-style-type: none"> -Corruption active -Corruption passive - Cadeau illicite 	<ul style="list-style-type: none"> - ORE - ADER - Opérateur 	<p>terrain ne correspond pas au contrat signé ou les travaux prennent du retard par rapport au délai d'exécution du contrat.</p> <p>-Les contrôleurs des travaux pourraient demander un pot de vin ou un cadeau illicite à l'opérateur même s'il n'y a pas de contrôle effectif des travaux en échange d'un rapport de contrôle en bonne et due forme.</p> <p>- L'opérateur pourrait donner un pot de vin aux contrôleurs de travaux ou vice versa pour délivrer le certificat de conformité et autoriser la mise en service des installations même en cas d'irrégularité des travaux.</p>	<p>de l'opérateur</p> <ul style="list-style-type: none"> -Incompétence des contrôleurs des travaux 	<p>l'autorité concédante et des bénéficiaires par rapport aux travaux réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de crédibilité des contrôleurs des travaux - Installation non sécurisée 	
3-Suivi des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Fraude -Trafic d'influence - Cadeau illicite - Abus de pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - MEH - ADER - ORE - Opérateur - Commune - Clients bénéficiaires 	<p>-Les responsables du suivi des exploitations pourraient demander un pot de vin ou un cadeau illicite auprès de l'opérateur pour ne pas remonter les irrégularités des exploitations faites par l'opérateur</p> <p>- Les opérateurs pourraient offrir des pots de vin aux contrôleurs afin d'éviter un suivi effectif au risque de divulguer des informations sur leurs exploitations entraînant le paiement de redevance au Fonds National de l'Electricité</p> <p>-Les responsables du suivi des exploitations pourraient demander un pot de vin auprès de l'opérateur en échange d'un rapport de suivi des exploitations même en absence d'un suivi effectif des exploitations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de moyens (ressources humaines, matériels, financiers) pour effectuer le suivi des exploitations -Manque d'intégrité des responsables du suivi des exploitations et de l'opérateur 	<ul style="list-style-type: none"> -Arrêt des exploitations -Résiliation du contrat -Déception de la population 	6

III. MESURES ANTI-CORRUPTION RECOMMANDEES

En se référant à la sévérité des risques de corruption identifiés, des mesures anti-corruption ont été proposées pour les étapes estimées les plus sévères. Ces mesures visent non seulement à réduire les risques de corruption mais également à atteindre les objectifs préalablement fixés : augmenter la productivité des projets d'électrification rurale, donner plus de sécurité aux investissements et permettre aux usagers de bénéficier d'un service public de meilleure qualité.

Conformément à la méthode AC/Works, les mesures anti-corruption ont été élaborées sur la base des quatre piliers de la lutte anti-corruption à savoir (TPRI) :

- la Transparence ;
- la Participation ;
- la Redevabilité ;
- l'Intégrité.

Seules les étapes à haute sévérité ont été traitées avec des mesures préventives et sont résumées dans les tableaux ci-après :

PHASE: PLANIFICATION

Etape	Collecte des données
Risques	- Favoritisme- Trafic d'influence- Corruption active- Corruption passive- Corruption basée sur le genre
Acteurs/Alliés/ partenaires	ADER – Régions – PTF – Ministères - CTD
Mesures	- Transparence : <ul style="list-style-type: none"> o Collecter les données avec une fiche standard d'enquête pour qu'elles soient complètes et uniformes ; o Certifier les données collectées (signature, date) ; o Vulgariser la procédure de collecte des données ; o Assurer la disponibilité des données collectées et le respect du délai réglementaire
	- Participation : <ul style="list-style-type: none"> o Mobiliser tous les acteurs centraux et régionaux concernés par la collecte des données ; o Désigner des interlocuteurs de l'ADER par région ou mettre en place des antennes régionales de l'ADER
	- Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Organiser un atelier de restitution de la collecte des données auprès des acteurs impliqués.
	- Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser préalablement les acteurs impliqués dans la collecte des données

Etape	Validation des données
Risques	- Favoritisme- Trafic d'influence- Corruption active- Corruption passive
Acteurs/Alliés/ partenaires	ADER – Ministère – CTD - PTF

Mesures	- Transparence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Clarifier la procédure de validation des données surtout les critères de validation en impliquant les acteurs compétents ; ○ Vulgariser la procédure de validation des données.
	- Participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inviter tous les acteurs compétents à la séance de validation des données (PV, fiche de présence)
	- Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire une large diffusion de la décision sur les données validées
	- Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser, en matière de lutte contre la corruption, les acteurs concernés par la validation des données sur les enjeux des données à valider

PHASE : ATTRIBUTION (Appel à projet, appel à candidature)

Etape	Elaboration et validation du DAMI - DAO
Risques	- Favoritisme- Trafic d'influence- Corruption active- Corruption passive- Abus de pouvoir
Acteurs /Alliés/ partenaires	Formateur – Consultant - ADER
Mesures	- Transparence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre claires et précis les critères d'évaluation des projets ; ○ Faire une large diffusion du DAMI ou DAO
	- Participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Former les membres du comité d'élaboration et de validation du DAMI ou DAO en matière d'électrification rurale ○ Impliquer les autorités locales et les futures bénéficiaires dans l'élaboration du DAMI ou DAO
	- Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer le pouvoir de contrôle des entités externes ○ Respecter le contrôle interne réglementé
	- Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appliquer des sanctions sévères en cas de fuite d'informations ○ Faire signer une lettre d'engagement aux acteurs concernés par l'élaboration et la validation du DAMI ou DAO pour qu'ils respectent la confidentialité des contenus du DAMI ou du DAO avant son lancement.

Etape	Evaluation et notification
Risques	- Favoritisme- Abus de pouvoir- Trafic d'influence- Corruption active- Corruption passive- Cadeau illicite
Acteurs /Alliés/ partenaires	ADER – Autorités locales – PTF – OSC
Mesures	- Transparence : <ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter le délai réglementaire de la publication des résultats de l'évaluation de l'AMI ou de l'AO ○ Notifier les opérateurs non reçus avec les motifs dans le délai réglementaire
	- Participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une présence systématique des observateurs (des autorités locales, des représentants des usagers, PTF, OSC) durant l'évaluation de l'AMI ou de l'AO

	<ul style="list-style-type: none"> - Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Appliquer des sanctions sévères en cas d'irrégularité constatée
	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> o Sensibiliser à la lutte contre la corruption les acteurs concernés par l'évaluation de l'AMI ou de l'AO et la notification de l'opérateur choisi

PHASE: ATTRIBUTION (Candidature spontanée)

Etape	Evaluation et notification de la décision de la recevabilité
Risques	- Favoritisme- Népotisme- Abus de pouvoir- Non-respect de la confidentialité- Trafic d'influence- Conflit d'intérêt
Acteurs /Alliés/ partenaires	ADER – MEH – Responsable communication du service étude – Membres des commissions
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence : <ul style="list-style-type: none"> o Vulgariser les textes o Publier la liste des projets d'électrification rurale en cours o Renforcer le système de communication (réseaux sociaux, site web, réunion d'informations, émission audio –visuelle, journal)
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation : <ul style="list-style-type: none"> o Elargir les membres de la commission d'évaluation en y incluant des observateurs (des autorités locales, des représentants des usagers, PTF, OSC)
	<ul style="list-style-type: none"> - Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Faire une large diffusion de la décision de notification
	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> o Faire signer une lettre d'engagement d'impartialité aux membres de la commission d'évaluation o Réaliser une enquête de moralité des membres de la commission d'évaluation o Mettre en place un système de dénonciation

PHASE: OPERATIONS

Etape	Contrôle des travaux
Risques	-Fraude-Trafic d'influence-Abus de pouvoir-Corruption active -Corruption passive-Cadeau illicite
Acteurs /Alliés/ partenaires	MEH – ORE – ADER – CDE Opérateur – Autorité locale
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence : <ul style="list-style-type: none"> o Publier le contrat signé
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation : <ul style="list-style-type: none"> o Faire participer les bénéficiaires à la vérification des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> - Redevabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Exiger un rapport périodique des contrôleurs des travaux et des autorités locales o Impliquer ou informer les autorités locales sur le contrôle des travaux à réaliser
	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité : <ul style="list-style-type: none"> o Pénaliser les contrôleurs et les opérateurs corrompus

IV. CONCLUSION

La cartographie des risques de corruption dans le processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale a permis la compréhension partagée des risques de corruption tout au long dudit processus, d'une part, et l'identification consensuelle des mesures réalistes et réalisables anti-corruption, d'autre part.

Plusieurs actes de corruption peuvent profiter de la vulnérabilité des procédures de mise en œuvre des projets d'électrification rurale, comme la corruption des élus locaux pour que leurs communes soient dans la planification de l'ADER, ou la faveur accordée à un opérateur lors de l'évaluation de l'AMI ou de l'AO ou des candidatures spontanées. De même, le titulaire du projet d'électrification rurale peut compromettre les contrôleurs des travaux et les responsables du suivi des exploitations de l'ADER pour cacher des irrégularités non conformes au contrat.

Il a également été constaté que des risques liés au manque d'intégrité apparaissent à chaque étape du processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale, dès la phase de planification, à la phase d'opération en passant par celle d'attribution.

Plusieurs principes sont alors recommandés pour atteindre l'objectif : l'intégrité, la transparence, la participation des parties prenantes et la redevabilité.

L'intégrité de tous les acteurs peut réduire considérablement les risques de corruption. L'intégrité englobe le respect des normes éthiques et des valeurs morales d'honnêteté, de professionnalisme et de droiture, et constitue une pierre angulaire pour garantir l'équité, la non-discrimination et la conformité dans le processus de mise en œuvre des projets d'électrification rurale.

La transparence dans la mise en œuvre des projets d'électrification rurale garantit l'accès à l'information et la mise en place de la concurrence loyale entre les opérateurs et les fournisseurs dans ce domaine.

Le contrôle des installations sur terrain et le suivi des exploitations du titulaire du contrat sont essentiels pour garantir la pérennité des travaux et assurer la satisfaction des bénéficiaires. Les activités de supervision et de contrôle peuvent donner un aperçu des risques ou des signaux d'alarme et de corriger des irrégularités qui ne correspondent pas aux termes du contrat.

Enfin, la mise en œuvre de ces recommandations permettra à l'ADER d'atteindre son objectif qui est de diminuer les risques de corruption dans la mise en œuvre des projets d'électrification rurale.

Toujours est-il que le BIANCO ose et osera passer à l'action et aller de l'avant pour la réduction significative et sensible de la corruption voire l'éradication de ce fléau dans les projets de développement en général.